



Paris, le 31 mai 2016

Adresse aux maires de France

Au nom des agents des Finances Publiques, **Solidaires Finances Publiques**, **CGT Finances Publiques** et **F.O.-DGFIP**, vous alertent personnellement sur l'état des services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

En votre qualité d'élus locaux, pendant la durée de votre 99^{ème} Congrès, vous allez très certainement débattre des moyens que vous donne l'État, de la réforme territoriale et de ses conséquences sur les collectivités que vous gérez : montée en puissance de l'intercommunalité, regroupement de collectivités, place et rôle des métropoles et incidence sur le tissu économique.

La DGFIP, partenaire historique des collectivités locales, devrait indéniablement jouer un rôle important tant pour vous accompagner dans les évolutions annoncées que pour vous apporter son expertise au quotidien.

Or, la DGFIP est aujourd'hui fragilisée par les suppressions d'emplois et les coupes budgétaires incessantes qu'elle subit depuis plusieurs années, cela conduit à une déstabilisation permanente des personnels et à la réorganisation constante des services.

Au titre de la Loi de Finances pour 2016, **la DGFIP supporte ainsi 54% des suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État alors qu'elle ne représente que 6% des effectifs**. Ces suppressions viennent s'ajouter aux précédentes et compromettent l'exercice normal de nos missions. Chaque année, les suppressions d'emplois représentent l'équivalent des effectifs d'un gros département qui serait ainsi rayé de la carte. La lettre de cadrage budgétaire pour 2017 prévoit en outre, une réduction des effectifs de 2% et un budget en diminution de 5 %.

Toutes les missions des Finances Publiques sont atteintes.

Sur le plan des missions fiscales, pour pallier la diminution des moyens, la Direction Générale organise le regroupement des brigades de vérification vers les DIRCOFI, compromettant ainsi la connaissance du tissu fiscal de proximité et rendant donc plus malaisée la programmation des contrôles. En outre, elle prélève sur le réseau des vérificateurs chevronnés dans le cadre de la mise en place des Services de Traitement des Déclarations Rectificatives dédiés aux contribuables souhaitant rapatrier des avoirs financiers détenus dans d'autres pays. Assurer plus de contrôle de meilleure qualité, c'est assurer plus de recettes pour l'État, le privant alors d'un prétexte pour réduire les dotations aux Collectivités.

S'agissant du recouvrement de l'impôt, le projet de retenue à la source, vendu à nos concitoyens comme une simplification administrative sera, d'après ce que nous en connaissons, tout sauf une simplification. Au contraire, les contribuables, dont beaucoup croient qu'ils seront exonérés de déclaration de revenus, auront très certainement deux interlocuteurs : la DGFIP et le tiers collecteur. Rappelons que, en 2008, la fusion des Directions Générales des Impôts et de la Comptabilité Publique a été justifiée, à l'époque, par l'instauration de l'interlocuteur fiscal unique pour simplifier la vie des contribuables. Or, «l'usine à gaz» en préparation risque fort d'enterrer définitivement la notion même d'interlocuteur fiscal unique voire, à terme, de compliquer la vie des contribuables.

En parallèle, la DGFIP met en œuvre un repli généralisé de ses services de proximité, SIP (Services d'Impôts des Particuliers), SIE (Services d'Impôts des Entreprises) et Trésoreries mixtes ou spécialisées, par une concentration des services sur quelques sites dans les départements.

Dans le même temps, les personnels sont fortement invités à faire la promotion des services en ligne et doivent inciter les usagers à ne plus se déplacer. Il faut démontrer aux usagers et aux contribuables qu'ils ne sont ni mieux traités ni mieux servis quand ils se déplacent. Pour les personnels de la DGFIP et leurs représentants, cette façon de procéder est un déni de service qui n'est pas à la hauteur de ce que nos concitoyens sont légitimement en droit d'attendre d'une administration telle que la DGFIP.

Dès cette année, les foyers fiscaux déclarant plus de 40000€ ont l'obligation de déclarer leurs revenus en ligne et, en 2019, il en sera de même pour l'ensemble des foyers fiscaux. Si le développement des services en ligne est un progrès et constitue indéniablement un plus, il ne remplacera pas la proximité pour les plus démunis.

Dans le secteur public local, les suppressions d'emplois ont fini par atteindre la qualité du service et mené certains postes comptables au bord de l'asphyxie. Mettant à profit les préconisations d'un rapport commandé à l'Inspection Générale des Finances, la DGFIP lance des expérimentations de « back office » traitant le visa des recettes et des dépenses des collectivités pour le compte du comptable public de proximité et la création de services facturiers sous l'autorité des Directeurs régionaux des finances publiques.

En matière domaniale, les évaluations que la DGFIP réalise pour les collectivités sont clairement menacées.

Les personnels et les services de la DGFIP subissent une frénésie d'expérimentations dont une des plus emblématiques du mépris pour les besoins des plus démunis concerne la **suppression du numéraire dans un certain nombre de Trésoreries** de proximité au mépris des besoins des usagers et des élus locaux. Comment en effet, sans numéraire maintenir le niveau de service aux régisseurs de recettes ou d'avances ? Comment sans numéraire continuer à verser des secours d'urgence aux populations en difficulté ?

Les personnels de la DGFIP et leurs représentants défendent une autre vision que celle d'une administration virtuelle uniquement à l'écoute des plus aisés et des plus instruits. Ils considèrent que les projets de la DGFIP sont incompatibles avec l'égalité de traitement du citoyen sur l'ensemble du territoire.

Depuis plusieurs mois, vous avez pu être sollicité par nos militants locaux pour défendre le réseau de proximité des Finances Publiques. De nombreuses municipalités leur ont déjà apporté leur soutien, empêchant ainsi certaines fermetures de trésorerie proposées par les directions locales. Nous vous demandons de manifester votre soutien car, demain, c'est vers vous que se tourneront vos administrés, faute d'accéder à ce service public de proximité qui aura disparu.

Le 2 juin 2016, les agents des Finances Publiques organiseront des actions dans les départements pour protester contre cette logique destructrice du service public financier et fiscal de proximité.

En cette période de crise, notre pays a plus que jamais besoin d'une administration fiscale, économique et financière à la hauteur des enjeux. Ce n'est pas en supprimant aveuglément ses emplois et en renonçant aux services de proximité que l'on construira, au service de tous, l'administration des Finances Publiques du XXIème siècle.

Solidaires Finances Publiques
Vincent DREZET
Secrétaire Général

CGT-Finances Publiques
Olivier VADEBOUT
Secrétaire Général

F.O.-DGFIP
Hélène FAUVEL
Secrétaire Générale